

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 NOVEMBRE 2021

RELEVÉ DE DECISIONS valant compte rendu de réunion

Le mardi neuf novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni à l'Espace du Narais à Saint-Mars-la Brière sous la présidence de Monsieur André PIGNE, Président en exercice.

Étaient présents et représentés formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	x		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	x		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	x		
	BOUCHE Jean-Marie	x		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	x		
	FROGER André	x		
	GUILMAIN Nathalie	x		
COUDRECIEUX	GOUPIL Laurent	x		
FATINES	AUGEREAU Nicolas	x		
	ROGER Dominique	x		
LE BREIL -SUR-MERIZE	HUBERT Jean-Paul			x
	PLANCHON Anne-France	x		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	x		
	GODEFROY Vincent	x		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		BUIN Chantal - 08 novembre 2021	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	x		
	MACÉ Mélanie	x		
	RODAIS Olivier	x		
	PLECIS Philippe	x		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine			x
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	x		
	DE GALARD Gilles		FLOQUET Franck - 09 novembre 2021	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	x		
	LEVASSEUR Christelle	x		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent		PINTO Christophe - 04 novembre 2021	
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	x		
	CHATEAU Françoise	x		
	CHESNEAU Jean-Claude		CHATEAU Françoise - 05 novembre 2021	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAGNES	FROGER Michel		BUNEL Pierrette - 07 novembre 2021	
	BUNEL Pierrette	x		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	x		
	LATIMIER Martial	x		
	MIGNOT Claude		LEMEUNIER Isabelle - 03 novembre 2021	
	COURTABESSIS Alain		LATIMIER Martial - 27 octobre 2021	
	PENNETIER Stéphane	x		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	x		
	TERTRE Charly	x		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	x		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		LEDRU Stéphane - 09 novembre 2021	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	x		
	LECOMTE Jean-Claude		CHAILLOUX Nathalie - 02 novembre 2021	
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	x		
	MATHÉ Céline	x		
TRESSON	BUIN Chantal	x		
VOLNAY	PINTO Christophe	x		
	LAUDE Jean-Yves	x		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Les élus ont approuvé le relevé de décisions du Conseil communautaire du 30 septembre 2021

ACTION SOCIALE

4 - Les élus ont pris acte du rapport d'activité 2020 de la Mission Locale Sarthe Nord

SITELLIA

5 - Rapport d'activité 2020 de la société RECREA

Dans le cadre de la délégation de service public et conformément à l'article L 1411-3 alinéa 2 du CGCT les conseillers communautaires ont pris acte du rapport d'activité 2020 de la société RECREA

6 - Les conseillers communautaires ont pris acte des pistes de télétravail pour le projet de rénovation et d'extension des vestiaires et des sanitaires de l'espace SITELLIA.

SPANC

7- Rapport d'activité 2020 de la DSP Assainissement non-collectif

Dans le cadre de la délégation de service public et conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, les conseillers communautaires ont pris acte du rapport d'activité de la SAUR.

L'assemblée a constaté que le nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisé était insuffisant pour satisfaire à la fréquence réglementaire des contrôles fixée à 10 ans. De multiples dysfonctionnements ont déjà été signalés. L'assemblée a mandaté le Président pour rencontrer les dirigeants de la société délégataire et faire valoir le respect des engagements contractuels.

ADMINISTRATION GENERALE

8- Rapport d'activité 2020 de Sarthe Numérique

Les conseillers communautaires ont pris acte du rapport d'activité 2020 de Sarthe Numérique

9- Convention avec le Département pour la gestion de la banque de données territoriales

Une convention entre le Département et la DGFIP a été signée en 2005 pour la numérisation du cadastre de l'ensemble du territoire sarthois, convention renouvelée en début d'année pour permettre son actualisation.

Le conseil départemental de la Sarthe propose une convention pour favoriser et sécuriser la diffusion des données géographiques entre les partenaires réseaux et institutionnels.

A l'unanimité des membres, le conseil communautaire a approuvé cette convention et autorisé le Président à ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

10- Approbation du projet de Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Lors de sa séance du 1er juillet dernier, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'un protocole d'engagement avec la Préfecture, engageant ainsi la Communauté de communes à finaliser et signer son CRTE d'ici le 15 novembre prochain.

Monsieur Jean-Marie BOUCHE, Vice-Président en charge des politiques contractuelles, a présenté les orientations stratégiques définies et l'avant-projet du CRTE, dont l'élaboration touche à sa fin suite au travail accompli notamment lors des séminaires d'élaboration de la feuille de route politique.

Dans le cadre des cinq grands axes définis à l'échelle du Pays du Mans :

- ◆ Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire entre ville et campagne,
- ◆ Favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé,
- ◆ Préserver et valoriser les ressources du territoire, et tendre vers une neutralité carbone,
- ◆ Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable et partagée,
- ◆ Renforcer la cohésion sociale,

Quatre grandes orientations stratégiques propres au Gesnois Bilurien ont été retenues :

Orientation 1 - Une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à permettre d'atteindre les objectifs d'évolution démographique du PADD

Orientation 2 - Une politique attractive en matière d'activités économiques, de maintien des activités commerciales, et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Orientation 3 - Une politique touristique attractive appuyée sur une richesse patrimoniale et naturelle

Orientation 4 - Un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a :

- * **approuvé** les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel ;
- * **autorisé** le Président à signer le CRTE avec le Préfet de la Sarthe, et tout document s'y rapportant.

11- Fonds Pays de la Loire Relance - Investissement intercommunal : approbation du programme

Monsieur Jean-Marie BOUCHE, Vice-Président en charge des politiques contractuelles, présentera en séance les projets communaux et intercommunaux qui sont proposés pour bénéficier du plan de relance régional, pour lequel la Communauté de communes doit bénéficier d'une subvention totale (tous projets confondus) de 493 000 €.

Lors de sa séance du 21 octobre, le Bureau communautaire a rendu un avis favorable sur les 4 projets (2 intercommunaux et 2 communaux) et la répartition de l'enveloppe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire ont approuvé, à l'unanimité, l'inscription des projets suivants :

- ◆ Consommant 80 % de l'enveloppe, les deux projets intercommunaux sont :
 - ❖ Rénovation et extension des vestiaires et sanitaires du centre aquatique Sittellia : coût prévisionnel des travaux de 1 835 000 € HT, subvention demandée de 320 000 €,
 - ❖ Achat de 2 désherbeurs à eau chaude et d'un broyeur de branches voués à être mutualisés : coût d'achat de 115 248 € HT, subvention demandée de 73 000 €.
- ◆ Pour les 20 % restants, les deux projets communaux sont :
 - ❖ **Rénovation énergétique de la salle multi-usages de Saint-Corneille : coût prévisionnel de l'opération estimé à 68 799 € HT, subvention demandée de 50 000 €,**
 - ❖ **Aménagement d'une aire de jeux et d'une voie douce à Tresson : coût prévisionnel de l'opération estimé à 62 500 € HT, subvention demandée de 50 000 €.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12 – ZA de la Vollerie de Bouloire : fixation d'un prix de vente des terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus communautaires ont fixé le prix de vente des terrains sur la zone d'activité de la Vollerie à Bouloire comme suit :

Prix H.T. du mètre carré : huit euros (8 € H.T.)

TVA sur marge au mètre carré: un euro et cinquante-quatre centimes (1€54 TVA sur marge)

Prix TTC du mètre carré : neuf euros et cinquante-quatre centimes (9€54 TTC)

et ont autorisé le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à la vente des lots.

ECOLE DE MUSIQUE

13- Avenant 2021 à la convention relative au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) a fait l'objet d'une convention 2017-2019 entre la Communauté de communes et le Conseil Départemental en 2017.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il a été décidé de poursuivre cette convention par avenant (Conseil du 25 juin 2020), permettant ainsi à la Communauté de communes de recevoir une subvention de 6 000 € au titre de l'exercice 2020.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à signer cet avenant à la convention de 2017 permettant l'obtention pour la collectivité d'une subvention de 6 000€ au titre de l'année 2021

15- Avenants au marché de travaux Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire

a) Avenant n°2 au lot 1 VRD Gros œuvre

Lot 1 VRD Gros œuvre attribué à LMBTP pour un montant de 139 485,18 € HT. 1er avenant de + 3 300 € HT validé en Conseil le 15 avril, portant le lot à un montant de 142 785,18 € HT.

Suite à la découverte de différents désordres liés au bâtiment, des ajustements doivent être réalisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment (ajout d'un poteau, de réseaux, d'un palier à la sortie de secours ...). Ce surplus de 3 709 € HT soit 4 450,80 € TTC correspond à une hausse du montant de 2,6 %.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à signer cet avenant n° 2 au lot 1 VRD Gros œuvre.

b) Avenant n°3 au lot 2 Couverture bardage

Lot 2 Couverture bardage attribué à la SMAC pour un montant de 41 158,67 € HT. 1er avenant de + 2 635,20 € validé en Conseil le 15 avril, puis 2e avenant de + 2 124,31 € HT validé en Conseil le 1er juillet, portant le lot à un montant total de 45 917,98 € HT.

Suite à la démolition de la cheminée (validée par la commission travaux), la reprise de toiture initialement prévue ne sera pas réalisée. Par conséquent, une moins-value de 1 480 € HT soit 1 776 € TTC est proposée et correspond à une baisse du montant de 3,22 %.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à signer cet avenant n°3 au lot 2 Couverture bardage.

c) Avenant n°1 au lot 9 Électricité

Lot 9 Électricité attribué à R ELEC 72 pour un montant de 57 225,85 € HT.

Il était prévu la pose d'une unique prise de courant dans la salle de musiques actuelles, ce qui est apparu insuffisant pour brancher plusieurs instruments de musique ou ordinateurs ; il est donc proposé de poser deux autres doubles prises. Ce surplus de 221,42 € HT soit 265,70 € TTC correspond à une hausse du montant du marché de 0,4 %.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à signer cet avenant n°1 au lot 9 Électricité.

d) Avenant à l'article 3.5.2 du CCAP relatif à la variation des prix

L'article 3.5.2 du Cahier des charges administratives particulières du marché de travaux prévoit que les prix de chaque lot sont révisés mensuellement, fixant comme "mois zéro" le mois de juin 2020 (le chantier devant initialement débuter en juillet 2020). Au regard du retard accumulé dans la réalisation des travaux, il est proposé de modifier par avenant cet article, afin de limiter la révision des prix au mois de juillet 2021, date à laquelle les travaux devaient être livrés.

A l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à signer cet avenant au CCAP qui sera appliqué aux entreprises titulaires des 9 lots du marché de travaux.

FINANCES

16- Révision de l'AP/CP de l'opération "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire"

Pour tenir compte de l'avancement du projet, il est proposé au Conseil communautaire de modifier le montant de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme suit :

Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
	884 391 €	4 560 €	87 160,62 €	792 670,38 €

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N+x.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont approuvé cette modification de l'AP/CP "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire".

17- Décisions modificatives

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaires ont approuvé les décisions modificatives présentées ci-dessous :

a) Décision modificative n°2 du budget général

Suite à la révision de l'AP/CP de l'opération "Réhabilitation d'un bâtiment scolaire en école de musique à Bouloire", il convenait d'adopter une deuxième décision modificative du budget général.

Budget Général 2021 Décision Modificative n° 2 du 9 novembre 2021	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT							
	Total			- €	- €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	
2. INVESTISSEMENT	MONTANT BP	MONTANT	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Virement de la section de fonctionnement			021				
revision AP/CP ecole de musique			2313-47-311		25 812,00 €		
programme Atelier reprise sur provision			2135-14-824	- 3 572,00 €			
programme plan d'eau reprise sur provision			2184-31-95	- 1 000,00 €			
programme batiment service social reprise sur provision travaux refection allée			2135-43-520	- 10 000,00 €			
programme bureaux montfort reprise sur provision			2135-44-020	- 2 000,00 €			
programme bureaux Bouloire reprise sur provision			2184-45-020	- 1 000,00 €			
programme maison de santé reprise sur provision			2135-46-510	- 1 000,00 €			
pénalités reçues sur marché ecole de musique			21318-47-311				7 240,00 €
	- €						
	Total			- 18 572,00 €	25 812,00 €	- €	7 240,00 €
				7 240,00 €		7 240,00 €	

b) Décision modificative n°1 au budget annexe Centre équestre des Brières

Une première décision modificative du budget annexe Centre équestre des Brières adopté par le Conseil communautaire du 15 avril dernier doit être prise afin de régulariser la dotation aux amortissements.

Budget annexe CENTRE EQUESTRE 2021	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Décision Modificative n° 1 du 9 novembre 2021							
1. FONCTIONNEMENT							
dotation aux amortissements (régul)			6811 - 042		226,50 €		
Divers			6228	- 226,50 €			
				- 226,50 €	226,50 €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	
			Total				

c) Décision modificative n°2 au budget annexe Ordures ménagères

Suite à la dernière mise à jour des fichiers REOM, une deuxième décision modificative du budget ordures ménagères adopté par le conseil communautaire du 15 avril dernier doit être prise afin de régulariser les titres annulés sur exercices antérieurs.

Budget annexe REOM 2021	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Décision Modificative n° 2 du 9 novembre 2021							
1. FONCTIONNEMENT							
titres annulés sur exercices antérieurs (annulations de factures antérieures à 2021 suite déménagement, maisons de retraites.. (MAJ des fichiers au 27/10/21)			673		430,00 €		
créances admises en non valeurs			6541	- 430,00 €			
				- 430,00 €	430,00 €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	
			Total				

18- Remboursement de tests PCR et/ou antigéniques aux animateurs ALSH ados

Certains animateurs ne disposant pas d'un "pass sanitaire" en vigueur, seront contraints pour l'ALSH ados des vacances de la Toussaint de réaliser des tests PCR et/ou antigéniques, qui ne sont plus remboursés par l'Assurance Maladie depuis le 15 octobre dernier. Il convient donc d'autoriser le remboursement exceptionnel de ces tests pour les animateurs concernés, sachant qu'un test PCR coûte 44€ et un test antigénique en pharmacie 25,01€. Le montant estimé de cette mesure est de 125,05€.

Il est précisé que pour les prochaines vacances, aucun remboursement ne sera effectué : les animateurs qui ne disposeraient pas d'un "pass sanitaire" en vigueur seraient placés au sein d'un autre groupe d'enfant, en congés ou en autorisation d'absence non rémunérée si aucune des deux solutions précédentes n'était possible.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil communautaire ont autorisé le Président à procéder au remboursement de ces tests et ont pris acte du caractère exceptionnel de cette décision.

19- Informations sur les décisions du Président et du Bureau communautaire

Le Conseil sera informé des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire depuis la séance du 30 septembre dernier, en vertu des délégations d'attributions qui leur ont été respectivement consenties.

Décisions du Président depuis le conseil communautaire du 30 septembre 2021 :

- 2021-DP027 : recrutement d'un adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités
- 2021-DP028 : recrutement d'un adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activités
- 2021-DP029 : recrutement d'un adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activités
- 2021-DP030 : conclusion d'une convention de prestation de service avec l'organisme POLLENTZ pour l'année 2020
- 2021-DP031 : recrutement d'un adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités
- 2021-DP032 : recrutement d'un adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité

Délibération du bureau communautaire du 21 octobre 2021 :

- 2021-10-D108 : choix d'une offre bancaire suite à la consultation pour un emprunt

20- Questions diverses